



Convention entre l'Université Saint-Joseph

et

La Congrégation des Sœurs de la Croix

Une convention de coopération culturelle, scientifique et pédagogique vient d'être signée entre l'Université Saint-Joseph, représentée par son Recteur, le Pr René Chamussy s.j. et la Congrégation des Sœurs franciscaines de la Croix, représentée par sa Supérieure générale, Mère Marie Makhoulf. En vertu de cet accord, l'Hôpital Psychiatrique de la Croix sera désormais conventionné avec la Faculté de médecine de l'USJ, ce qui permettra à cette Faculté de développer ses programmes d'enseignement clinique en association avec les services de l'hôpital, et d'instituer à l'hôpital un programme de résidanat dans la spécialité psychiatrie. L'hôpital accueillera aussi, suivant ses capacités, les externes de médecine de la Faculté pour des stages et, éventuellement, les cours dont le programme aura été établi par la Faculté.

L'avenant relatif à l'Hôpital psychiatrique de la Croix a été signé par Soeur Ramza Sadaka, directrice de l'Hôpital et le Dr Fernand Dagher, doyen de la Faculté de médecine de l'USJ.

La cérémonie de signature a eu lieu mardi 20 mars à l'Hôpital Saint-Joseph-Dora des Sœurs de la Croix - Centre médical Raymond et Aïda Najjar, en présence des signataires des deux conventions et de Mère Arzé Gemayel, directrice générale de l'Hôpital Saint-Joseph ainsi que des Drs Riad Ghorra, chef du Département para-clinique, Nabil Bassile, président du Comité médical, Jean Biajjini, directeur médical et Souheil Karaa, chef du Département de médecine interne, pour la Congrégation des Sœurs de la Croix, et de M. Henri Awit, secrétaire général de l'USJ, ainsi que des Drs Négib Geahchan, assesseur du doyen de la Faculté de médecine et Cyril Tohmé, président du Comité des stages.

En outre, la convention, conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction, aura pour objectifs :

1- d'encourager l'esprit de recherche à l'Hôpital de la Croix à travers des projets académiques conjoints ;

2- d'assurer à l'administration et au corps médical et paramédical de l'hôpital le soutien nécessaire et l'expérience disponible à la Faculté de médecine de l'USJ, en vue de lui permettre d'établir son organigramme médical et de développer un système de contrôle des soins selon les normes internationales en vigueur.

Il convient de rappeler qu'une convention est déjà en vigueur entre la Faculté de médecine de l'USJ et l'Hôpital Saint-Joseph-Centre médical Raymond et Aïda Najjar.